



CESER – Assemblée plénière du 19/09/2017

« Comment aider les bénéficiaires du RSA à (re)trouver le chemin de l'emploi ? »

Déclaration du groupe CGT

Le 1^{er} obstacle à l'accès à l'emploi est d'abord l'insuffisance des emplois offerts et la pauvreté de notre croissance en emplois. Pourtant des pans entiers de besoins sociaux ne sont pas, ou très insuffisamment, couverts en termes de réponses et d'emplois y afférant.

La création en 1988 du Revenu Minimum d'Insertion et son remplacement en 2009 par le Revenu de Solidarité Active remettent en cause la conception de la solidarité française instituée dans la loi de 1905, puis dans la Constitution de 1946, qui met à la charge de l'Etat une obligation d'assistance. A cette conception s'est substitué le paradigme du « donnant-donnant », conduisant au fil du temps à une « érosion du consentement à la solidarité » et à la stigmatisation de « l'assistanat ». Ce paradigme atteint son paroxysme avec la création en 2016 de la Prime d'activité.

Ces dispositifs, loin de stopper la hausse du taux de pauvreté et d'enrayer durablement le chômage, ont contribué avec les exonérations successives de cotisations sociales pour les salaires proches du Smic à une dégradation de la qualité de l'emploi (sous-rémunération et stagnation des salaires, temps partiel non choisi, explosion du nombre de CDD, recours à l'intérim, uberisation, etc.). Autant de « trappes à bas salaires » conduisant à une déresponsabilisation sociale des employeurs. C'est l'argent public qui vient compenser par le biais de « minima sociaux » l'insuffisance du montant des rémunérations versées aux salariés, sans pour autant couvrir l'ensemble des dépenses correspondant aux besoins fondamentaux d'existence (santé, logement, accès à une vie sociale et à la culture, etc.).

Avec la loi Travail XXL du gouvernement, il ne s'agit pas de développer l'emploi, la qualité du travail, les droits des salariés mais, bien au contraire, de répondre aux exigences financières des grandes entreprises et du Medef. Ce projet est régressif pour l'économie et ne permettra pas de créations d'emplois.

Pour la CGT, la valorisation du travail passe par l'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications. Ce n'est pas le travail qui coûte cher, mais la rémunération du capital. La part des salaires dans la redistribution de la valeur ajoutée a diminué de 10 points depuis 1982.

La CGT porte l'objectif d'un nouveau statut du travail salarié avec comme colonne vertébrale une Sécurité sociale professionnelle constituée de droits individuels garantis collectivement. Un objectif indissociable de la recherche d'une société de plein emploi, d'inclusion sociale, pour un développement économique et humain durable.

Le groupe CGT partage le rapport-avis sur l'exigence de financement des dispositifs existants à hauteur des besoins, ainsi que sur l'accompagnement systématique des allocataires par un référent identifié.

La CGT votera l'avis.